



Assemblée générale

Distr.: générale
18 mars 2009
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 27 février 2009, à 15 heures

Président par intérim : M. Shaaban (Secrétaire général adjoint)

Président : M. Natalegawa (Indonésie)

Sommaire

Ouverture de la session par le Secrétaire général adjoint

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Organisation des travaux

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Ouverture de la session par le Secrétaire général adjoint

1. **Le Président par intérim** donne lecture d'une déclaration du Secrétaire général adressée au Comité spécial.

2. L'Organisation des Nations Unies ne peut que s'enorgueillir des résultats qui ont été obtenus depuis sa création dans le domaine de la décolonisation. Aujourd'hui, le Comité spécial se réunit pour renouveler son attachement à cette mission. Le fait que le processus de décolonisation reste inachevé afflige depuis trop longtemps la communauté internationale : 16 territoires non autonomes sont encore à l'ordre du jour de l'Organisation.

3. La session en cours s'ouvre tandis qu'arrive à son terme la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme qui a fourni le cadre des activités continues du Comité spécial. Au cours des deux dernières années de la Décennie, le Comité doit accélérer ses travaux pour obtenir des résultats concrets dans le processus de décolonisation. Il doit aussi veiller à ce que ses efforts collectifs soient couronnés de succès.

4. Le Comité spécial doit continuer à soutenir les aspirations légitimes des peuples des territoires non autonomes afin qu'ils puissent exercer leur droit à l'autodétermination. Pour aider ces territoires à réaliser cet objectif en conformité avec les termes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il encourage le Comité à suivre une approche pragmatique et réaliste qui tienne compte de la situation spécifique de chaque territoire.

5. Un processus de décolonisation réussi, significatif et productif ne peut intervenir sans une étroite coopération entre la Puissance administrante et les territoires. Il rend hommage au Comité spécial pour les efforts qu'il a récemment déployés à cet égard.

6. En vertu de la Charte, les Puissances administrantes ont l'obligation spéciale d'amener les territoires non autonomes qui se trouvent sous leur administration à un niveau approprié d'autonomie. Il espère que ces puissances travailleront avec le Comité spécial et les peuples des territoires non autonomes pour trouver les modalités et le calendrier appropriés

en vue de mener à son terme le processus de décolonisation dans chaque territoire.

7. À cette fin, il encourage le Comité à suivre l'exemple de la Nouvelle-Zélande et des Tokélaou, dont le partenariat a montré ce qu'une étroite coopération permet de réaliser.

8. Il souhaite au Comité le plus grand succès pour l'année à venir. Ensemble, les Pays Membres pourront réaliser de véritables progrès avant la conclusion de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme en 2010.

Adoption de l'ordre du jour

9. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection du Bureau

10. *M. Natalegawa (Indonésie) est élu Président, MM. Moreno Fernández (Cuba) et Davies (Sierra Leone) sont élus Vice-Présidents, et M. Ja'afari (République arabe syrienne) est élu Rapporteur, par acclamation.*

11. *M. Natalegawa (Indonésie) assume la présidence.*

12. **Le Président** dit que les délégations de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Azerbaïdjan, de l'Espagne, du Maroc, du Myanmar, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, et de la Thaïlande ont signifié leur volonté de participer, en tant qu'observateurs, à la séance d'ouverture de la nouvelle session du Comité spécial. Il souhaite en outre la bienvenue à l'Équateur au sein du Comité spécial.

13. Il exprime sa reconnaissance au Secrétaire général adjoint qui a ouvert la première séance de la soixante-quatrième session du Comité spécial. Sa présence est une importante preuve de soutien aux efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation. Il exprime aussi sa reconnaissance au Comité spécial pour le nouveau mandat qui lui a été confié.

14. L'ouverture de la session annuelle est, par tradition, une occasion pour rappeler les accomplissements passés dans le domaine de la décolonisation. Il est toutefois important, simultanément, de regarder en avant et d'identifier des moyens pratiques de promouvoir la mise en œuvre du mandat du Comité.

15. Il engage le Comité à ranimer l'esprit de la décolonisation, à reconsidérer, le cas échéant, ses méthodes de fonctionnement, et à renforcer sa capacité de travailler d'une manière novatrice avec tous les intéressés. Tous les membres doivent contribuer à ces efforts s'ils veulent que le Comité spécial continue à jouer un rôle utile vis-à-vis, en particulier, des peuples des territoires non autonomes. Il est convaincu, qu'ensemble, les membres du Comité spécial réussiront dans cette entreprise.

16. On a beaucoup parlé du besoin d'une pensée novatrice. Le moment est venu de rajeunir le Comité spécial et d'améliorer sa capacité de s'adapter aux défis des temps modernes. Mais le temps presse. La deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme va s'achever dans moins de deux ans. Tous les membres du Comité spécial doivent donc travailler à l'exécution de leur mandat, conformément à la Déclaration et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et au cas par cas.

17. Il existe un besoin croissant d'approches fraîches et audacieuses qui permettront au Comité de mieux répondre aux besoins des territoires non autonomes. Toutes ces approches devront tenir compte de la situation qui existe sur le terrain et se conformer aux principes de la légitimité internationale. Le Comité a la responsabilité d'explorer toutes les filières possibles dans cette direction, y compris des mesures pratiques plus limitées.

18. Le Comité spécial doit promouvoir ses activités par des consultations ouvertes qui font appel à la participation active des Puissances administrantes, en vue notamment de la formulation de projets de résolution sur la décolonisation plus tard en 2009. Cette approche est aussi importante pour obtenir des réactions sur la précision, le pertinence et l'intégralité des informations contenues dans les 16 documents de travail sur les territoires non autonomes.

19. Au fil des années, la communauté internationale a exprimé sa reconnaissance au Comité spécial pour les efforts d'assistance qu'il a déployés en faveur des Puissances administrantes. S'il est vrai que le Comité doit poursuivre ces efforts en 2009, il serait essentiel que les Puissances administrantes en fassent autant.

20. À cet égard il tient à exprimer de nouveau la reconnaissance du Comité spécial à la Nouvelle-Zélande, puissance administrante des Tokélaou, pour sa

coopération exemplaire et son appui dans la recherche d'un avenir décolonisé pour ce territoire.

21. Enfin, il attend avec impatience le Séminaire pour la région des Caraïbes sur la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme qui sera probablement accueilli par Saint-Kitts-et-Nevis à la mi-mai 2009. Le Séminaire devra tirer profit de la participation active des membres du Comité, des Puissances administrantes et des Gouvernements des territoires. De plus, dans le cadre de ses efforts visant à revigorer ses travaux, le Comité doit rechercher des moyens de mettre à bon usage les réactions constructives qu'il a reçues de ces séminaires au cours des dernières années.

Organisation des travaux (A/AC.109/2009/L.1 et L.2)

22. **Le Président** appelle l'attention sur une note du Secrétaire général, figurant dans le document A/AC.109/2009/L.1 et indiquant au Comité spécial les résolutions et décisions pertinentes dans la perspective des travaux de l'année en cours. Le Comité spécial doit également examiner le document A/AC.109/2009/L.2, qui contient une note du Président au sujet de l'organisation des travaux du Comité, du programme de travail et du calendrier de ces activités.

23. À cet égard, il tient à indiquer que, s'il est vrai qu'un calendrier provisoire a été proposé dans ce document, les consultations se poursuivent pour prendre en considération, dans toute la mesure du possible, les intérêts de toutes les parties intéressées à la planification des travaux du Comité, notamment en ce qui concerne sa session de fond. Les délégations seront contactées en temps opportun avec un projet finalisé de programme de travail.

24. En ce qui concerne le programme concret de travail contenu dans le document A/AC.109/2009/L.2, il note que la date de la première séance doit se lire « vendredi 27 février » au lieu de « jeudi 26 février ».

25. Aucun effort ne sera épargné pour achever les travaux du Comité bien avant la fin de 2009 juin afin que tous ses rapports puissent être mis à la disposition de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

26. Il croit savoir que le Comité spécial a l'intention d'approuver cette proposition d'organisation des travaux pour l'année en cours, telle qu'elle a été oralement révisée, étant entendu que le Comité pourra,

selon que de besoin, réviser par la suite le calendrier de ses réunions.

27. *Il en est ainsi décidé.*

28. **M. Davies** (Sierra Leone), prenant la parole en sa qualité de Vice-Président, dit qu'il fera le maximum pour garantir l'harmonie et l'efficacité des travaux du Comité en vue de faire avancer le processus de la décolonisation, comme ses quatre prédécesseurs de la Sierra Leone, qui ont toujours participé activement aux délibérations du Comité spécial à divers niveaux.

29. **M. Balé** (Congo) exprime son soutien sans réserve à tous les membres du Bureau et dit que sa délégation continuera d'œuvrer à la réalisation des objectifs du Comité. Sa délégation est certaine que le Comité s'efforcera de coopérer plus étroitement avec les Puissances administrantes pour élaborer un programme de travail constructif et efficace, au cas par cas.

30. **Mme Núñez Mordoche** (Cuba), ayant exprimé le soutien de sa délégation pour le Bureau et ayant souhaité la bienvenue à l'Équateur au sein du Comité spécial, souligne que Cuba est pleinement déterminé à coopérer activement avec le Comité pour satisfaire les aspirations des peuples des territoires non autonomes.

31. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) exprime son appui vigoureux au Bureau et s'associe aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue à l'Équateur au Comité spécial. Le Comité continue de représenter une partie importante du travail continu de l'Organisation des Nations Unies. Il ne faut pas oublier, en effet, que le Comité a aidé plus que 100 Membres actuels à briser les chaînes du colonialisme et à devenir des États pleinement souverains. Pourtant, 16 territoires non autonomes dont les aspirations sont encore à déterminer restent à l'ordre du jour du Comité.

32. La fin de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme approchant rapidement, le Comité et l'Organisation des Nations Unies doivent décider ce qu'il convient de faire pour mettre en œuvre la résolution 55/146 de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 2000. À cet égard, sa délégation continue d'exhorter les Puissances administrantes à suivre l'exemple de la Nouvelle-Zélande et à coopérer pleinement avec le Comité spécial.

33. **M. Taleb** (République arabe syrienne) déclare qu'il reste beaucoup à faire pour éliminer le colonialisme. Sa délégation attache donc une grande

importance au travail du Comité et est déterminée à l'aider à atteindre ses objectifs. Sa délégation se réjouit également d'accueillir l'Équateur parmi les membres du Comité spécial.

34. **M^{me} Espinosa** (Équateur) dit que sa délégation attend avec impatience de pouvoir contribuer aux efforts que le Comité déploie en faveur des peuples des 16 territoires non autonomes qui n'ont pas encore obtenu leur autodétermination. C'est un honneur et un privilège pour l'Équateur de devenir membre à part entière du Comité.

Questions diverses

35. **Le Président** déclare que, comme les années précédentes, le Comité appliquera strictement la décision de l'Assemblée générale concernant la dispense de quorum. Conformément à cette décision, les réunions du Comité seront convoquées sans le quorum prévu par les articles 67 et 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Toutefois, la présence d'une majorité de membres sera nécessaire pour prendre une décision, quelle qu'elle soit.

36. Comme par le passé, le Président envisage une ou deux réunions officieuses du Comité spécial, afin d'examiner les questions liées à l'organisation de son prochain séminaire régional, d'en fixer les dates, et de définir la composition de la délégation du Comité à ce séminaire.

37. À cet égard, il rappelle que Saint-Kitts-et-Nevis a proposé d'accueillir le Séminaire pour la région des Caraïbes en 2009. Le Comité a pour tradition de tenir son séminaire pendant la troisième semaine de mai, qui coïncide avec la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes. Il a donc l'intention de tenir une réunion officielle pour accepter l'offre et approuver le programme et les règles de procédures pour le Séminaire, de même que la délégation officielle du Comité et la liste d'experts et d'organisations non gouvernementales et les autres participants. Des consultations officieuses à cet effet commenceront en temps opportun.

38. **M. Richardson** (Saint-Kitts-et-Nevis) exprime le soutien sans réserve de sa délégation au Bureau et souhaite la bienvenue à l'Équateur au sein du Comité. Sa délégation remercie les membres du Comité d'avoir appuyé l'offre de Saint-Kitts-et-Nevis d'accueillir en 2009 le Séminaire pour la région des Caraïbes.

La séance est levée à 15 h 50.